

Séance du 25 mai 2023

L'an 2023 et le 25 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : DENEUFCHÂTEL Karine, MONCUIT Jeannine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mmes : COUTANT Sophie à Mme DENEUFCHÂTEL Karine, LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva, MM : CHAMPION Robin à M. GIRAULT Gwennaël, DOURY Kévin à M. BEAUJET Julien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 12/05/2023

Date d'affichage : 12/05/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay
le : 31/05/2023
et publication ou notification du : 31/05/2023

A été nommé(e) secrétaire :

Mme VALLOIS Anne-Sophie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Renouvellement contrat adjoint technique territorial - 2023_D0023
- Création emploi non permanent suite accroissement saisonnier d'activité - 2023_D0024
- Devis tondeuse - 2023_D0025
- Devis tir feu d'artifice - 2023_D0026

Renouvellement contrat adjoint technique territorial réf : 2023_D0023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire d'employer un adjoint technique territorial afin de valoriser les espaces verts et entretenir les bâtiments communaux, il est donc proposé de renouveler Monsieur Marc DEFRANCE en contrat à durée déterminée pour une durée de 4 mois, soit du 01.06.2023 au 30.09.2023, à temps complet soit 35h par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le renouvellement cité du contrat de Monsieur Marc DEFRANCE et autorise Madame le Maire à signer tout contrat ou document nécessaire.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Création emploi non permanent suite accroissement saisonnier d'activité réf : 2023_D0024

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose également au Conseil municipal que la valorisation et l'entretien des espaces verts et des bâtiments de la commune est nécessaires et ces tâches sont réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Séance du 25 mai 2023 (suite)

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au Conseil municipal de créer, à compter du 5 juin 2023, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint technique principal 1ère classe territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 14 heures (14/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 4 mois (maximale de 6 mois) sur une période de 12 mois (maximale de 12 mois) suite à un accroissement saisonnier d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade de Adjoint technique principal 1ère classe, pour effectuer les missions de valorisation des espaces verts et bâtiments suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 14 heures (14/35ème), à compter du 5 juin 2023 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 558 indice majoré 473, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- Monsieur Mathias VAUTRELLE est par conséquent embauché en contrat à durée déterminée pour un contrat de 4 mois à 14/35ème à compter du 5 juin 2023.

Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Madame le Maire à la signature des documents afférents à la création d'emploi et l'embauche souhaitée.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Devis tondeuse réf : 2023_D0025

Madame le Maire indique au Conseil que plusieurs devis ont été demandés afin d'effectuer un achat de tondeuse et kit mulching.

Le montant du devis de l'entreprise PM-PRO retenu est de 1 559.00 euros HT soit 1 870.80 euros TTC au total.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Devis et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Devis tir feu d'artifice réf : 2023_D0026

Madame le Maire indique au Conseil municipal que plusieurs devis ont été demandés afin de valider l'achat du feu d'artifice.

Le montant du devis de l'entreprise EURO BENGALÉ retenu est de 1 265.00 euros TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Devis et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Présentation faite par Monsieur Gervais PERROT du travail des Amis du Mont-Aimé et demande d'aide supplémentaire de la commune pour la Fête médiévale 2023

- Présentation faite par Monsieur Christophe LEHERLE de la manifestation "Boucle des Pupilles" organisée par les Sapeurs-Pompiers : départ le matin à 7h30 de la Salle polyvalente pour un retour en fin de journée vers 18h.

- Une visite des bois sera effectuée avec Monsieur DERYTER de l'ONF le vendredi 16 juin matin.

Séance levée à : 20:30

En mairie, le 02/06/2023

Le Maire

Eva VAUTRELLE